

SÉANCE DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 17
- Présents : 17
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 14 septembre 2021

Affichage effectué le :

28 septembre 2021

Mise en ligne le :

28 septembre 2021

OBJET :

Acquisition des parcelles
cadastrées HB 156 sur la
commune d'Agde, AY 100 et
BE 32 sur la commune de Vias
au SIVOM du Canton d'Agde

N° 003666

Question N° à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 3.1 « Acquisitions »

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt septembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÀBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAIN'T-THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAIN'T-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD. **PÉZENAS** : Mme Danièle AZEMAR. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Vincent GAUDY

RECU EN PREFECTURE

Le 23 septembre 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210920-D003666I0-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à la gestion de l'eau, l'assainissement, les eaux pluviales et la DECI expose que le SIVOM du Canton d'Agde a délibéré sur la cession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- Section HB n°156, lieu-dit « La Verdisse » à Agde ;
- Section AY n°100, lieu-dit « Chemin du Clos du Loup » à Vias ;
- Section BE n°32, lieu-dit « Les Muriers de Caillet » à Vias.

Il est rappelé que ces parcelles supportent des équipements techniques pour le service de l'eau et de l'assainissement et qu'à ce titre, il apparaît opportun de régulariser la propriété de ces terrains au profit de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, compétente dans ces domaines.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées HB n°156 sur la commune d'Agde, AY n°100 et BE n°32 sur la commune de Vias au SIVOM du Canton d'Agde.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées :
 - HB n°156, lieu-dit « La Verdisse » à Agde,
 - AY n°100, lieu-dit « Chemin du Clos du Loup » à Vias,
 - BE n°32, lieu-dit « Les Muriers de Cailet » à Vias.

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant délégué à signer l'acte administratif ou notarié nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#